

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ PARIS III - SORBONNE NOUVELLE

# LICENCE

- Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur  
Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise  
Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université Paris III - Sorbonne Nouvelle à délivrer des diplômes nationaux de second cycle  
Vu les pièces justificatives produites par Mme JULIA CAMES, née le 12 décembre 1982 à ST-DENIS (093), en vue de son inscription à la Licence de l'information et de la communication  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires
- la **LICENCE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**, *mention assez bien*
- est décernée à **Mme JULIA CAMES**
- au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Fait à Paris, le 23 juillet 2004

Le titulaire

N° PARI III 4729880

/2004200301968

Le Président



Bernard BOSREDON

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités



Maurice QUENET